



Plus value sur partage de succession

Par **Vincennes**, le 13/07/2021 à 19:41

Je suis en indivision avec mon frère depuis 3 ans. La succession consiste en un appartement qui a pris de la valeur depuis 3 ans, de 500.000€ à 700,000€. Imaginons que j'acquière la part de mon frère pour 350.000€, et le revends en 4 ans pour un million sans en avoir fait ma résidence principale. Comment est-ce que la taxe sur la plus value est calculée. En vous remerciant d'avance.

Par **Marck_ESP**, le 15/07/2021 à 09:01

Bonjour,

Si un partage avec soulte met fin à l'indivision, la plus-value devrait être calculée par rapport à la valeur de ces biens mentionnée dans la déclaration de succession, en tenant compte de la soulte, mais je vous invite à cette lecture.

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4366-PGP.html/identifiant%3DBOI-RFPI-PVI-10-40-100-20140414>.